



DCM DU 11 MAI 2023

Dossier suivi par :

Hélène HUET

direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.115

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 11 mai**, à 20h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil municipal

Date de convocation : 5 mai 2023 - **Date d'affichage** : 16 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

25 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Serge LE PALAIRE, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT, Mickaël ROSETZKI, Ronan SALAÜN, et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Laëtitia NOËL, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL.

4 excusés : Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD et Mesdames Maëva AMELOT, Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Awena KERLOC'H.

3 pouvoirs : M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), Mme Laurence BLOUIN-DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Marie-Christine LESNÉ) et Mme Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Alexandra MARIE).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES

PROGRAMMATION ET TARIFICATION MODIFICATIVE DES SÉJOURS D'ÉTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

VU la délibération 2023.040 du 09 février 2023 relative à la programmation et à la tarification des séjours d'été 2023 ;

CONSIDÉRANT les principes fondamentaux régissant la tarification des services publics locaux a savoir : une non rétroactivité, une référence au coût de revient et une modulation tarifaire suivant les usagers basée sur les différences de situations objectives et une nécessité d'intérêt général ;

CONSIDÉRANT la politique volontariste de la Commune en matière d'activités auprès des enfants et des jeunes ;

CONSIDÉRANT le désistement d'un prestataire d'hébergement intervenu postérieurement à la validation de la programmation des séjours d'été 2023 ;

Monsieur Laurent BERTIN, Adjoint au Maire délégué à la Jeunesse, informe que dans le cadre des activités d'été proposées par le service enfance, et afin de répondre aux attentes d'un public de 6 à 17 ans, il est prévu, pour l'été 2023, de mettre en place cinq séjours de vacances de cinq à douze jours.

Ces séjours seront encadrés par des animateurs diplômés, sous la responsabilité d'un directeur présent sur place. Pour les activités spécifiques (prestations), des animateurs qualifiés et diplômés seront présents. Ils travaillent au sein de structures agréées par la Direction Régionale et Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

Dans tous les cas, l'hébergement est prévu sous toile de tente dans des lieux adaptés.

Pour les séjours organisés à moins de 40 km de Liffré, les parents amènent et récupèrent leurs enfants sur site. Un covoiturage est proposé aux parents. Pour les séjours situés à plus de 40 km de Liffré, les trajets se font par un transporteur privé.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 09 février 2023 dernier a validé la programmation et la tarification des séjours 2023. Or, une annulation d'un prestataire intervenue depuis à amener le service à faire évoluer les propositions et tarifications pour les séjours 1 et 2.

Les autres éléments de la délibération 2023.040 pour les séjours à Mézières sur Couesnon, Le Bugue et La Torche ainsi que l'encadrement des séjours restent inchangés.

- Les séjours de vacances 2023 :

Dates	Durée	Public concerné Nb de places	Lieux	Activités
Du 10 au 14 juillet 2023	5 jours	6-10 ans 20 places	Base de Loisirs de Mézières sur Couesnon	Multi activité
Du 17 au 21 juillet 2022	5 jours	8-11 ans 20 places	Base de Loisirs de Mézières sur Couesnon	Multi activité

Ces séjours étaient initialement prévus à la base de loisirs de Pouancé, sur la thématique « Multi-activités ».

Tranche du quotient familial (en €)	Aide de la commune sur le coût du séjour	3 Séjours à Mézières sur Couesnon
Tarif extérieur		227 €
-200 €	80 %	45 €
200-299 €	75 %	57 €
300-399 €	70 %	68 €
400-499 €	65 %	80 €
500-599 €	60 %	91 €
600-699 €	55 %	102 €
700-799 €	50 %	114 €
800-899 €	45 %	125 €
900-999 €	40 %	136 €
1000-1099 €	35 %	148 €
1100-1199 €	30 %	159 €
1200-1299 €	25 %	171 €
1300 € et +	20 %	182 €

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification de la programmation des séjours d'été 2023 telle que proposée ainsi que la tarification demandée aux familles, correspondante.

A Liffre,

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ